

# Saint Sauflieu

# Infos

N° 118 – Juillet 2018



## Mairie de Saint Sauflieu

5 rue de la Ville

Tel : 03 22 42 14 46

Fax : 03 22 42 05 61

mairie.saint.sauflieu@sauflieu.fr

[www.saintsauflieu.fr](http://www.saintsauflieu.fr)

## Ouverture au public

**Lundi, mardi et jeudi :**

**15h30 à 18h30**

**Mercredi : 9h00 à 12h00**

**Vendredi : 13h30 à 16h30**

Permanence du Maire  
et des adjoints

Lundi : 18h00 à 19h00

## Agence postale communale

Ouverte le

**Lundi, mercredi, vendredi :**

**10h00 à 12h00**

**Mardi et jeudi : 16h30 à 18h30**

**03 64 57 14 84**

## Bibliothèque « l'Arbre à paroles »

Ouverte le

**Lundi : 10h00 à 12h00**

**Mercredi : 16h00 à 19h00**

**Samedi : 10h00 à 12h00**

**03 64 57 14 81**

## Commission communication

Laurence DUVIVIER

Romain FRANÇOIS

Sandra GERULUS

Pierre MALINGUE

Pascale PICARD

Maryline VASSEUR

## Programme 13-14 juillet 2018

### Vendredi 13 juillet



**Dès 20h30 :** présentation des vélos décorés et/ou fleuris devant la mairie et selon 3 catégories 3-5 ans, 6-8 ans et 9-11 ans. **3 cartes cadeaux d'une valeur de 15 € seront à gagner.**

**21h00 :** défilé dans le village

Pot offert par la municipalité au café du Centre.

### Samedi 14 juillet

En raison des événements sportifs prévus ce jour, les animations du 14 juillet diffèrent de celles des années précédentes et sont prévues **salle polyvalente.**

**11h00 :** jeux traditionnels picards, jeux de société, pêche aux canards...

**12h00 :** apéritif offert par la municipalité et remise des récompenses aux lauréats du concours des vélos décorés.

Poursuivez ce moment de convivialité en amenant votre pique-nique. Des tables, chaises et barbecues seront mis à votre disposition.

## Agence postale communale

Les horaires d'ouverture de l'agence (voir ci-contre) ont été modifiés avec l'arrivée de Mme Catherine THIERRY qui gère également l'agence de Prouzel.



Profitons-en pour revoir les opérations que vous pouvez effectuer.

- Affranchissement : lettre prioritaire, lettre verte, lettre suivi, lettre recommandée, colis France et International, colis recommandé.
- Retrait d'espèces : sur compte CCP et épargne ; limité à 350 € par semaine et 700 € pour un compte joint.
- Dépôt d'espèces : sur compte CCP et épargne ; limité à 350 € par semaine et 700 € pour un compte joint.
- Remise de chèques : sur compte CCP ou épargne.
- Réexpédition du courrier : France et International ; définitif ou temporaire.
- Vente : timbres, carnets ; enveloppe à l'unité ou en lot ; emballage colis France et International ; emballage chronopost ; lettre suivie ; stickers suivi ; enveloppe à bulles ; emballage boîte ou étui.
- Dépôt colis affranchi.

Levée du courrier et colis : **17h00.**

Durant l'été l'agence postale communale sera **fermée du 6 au 25 août inclus.**

## PLU

L'enquête publique se termine **jeudi 12 juillet** ; dernière permanence du commissaire enquêteur ce jeudi après-midi de **14 à 17 h.**

## Opération « un été au cinéma » 2018

Cette opération offerte exclusivement aux jeunes d'Amiens Métropole âgés de 3 à 25 ans permet un accès au **cinéma** pour la somme de :

- 0,50 € pour les moins de 14 ans
- 2 € pour les jeunes de 14 à 25 ans (date anniversaire).

Cette réduction est valable uniquement dans les salles amiénoises Gaumont, Ciné St-Leu et cinéma Orson Welles. Les contremarques sont à retirer au secrétariat jusqu'au **vendredi 31 août 2018** inclus.



## Gendarmerie

Connaissez-vous « l'opération tranquillité vacances » ?

L'opération tranquillité vacances (OTV) est un système de lutte contre le cambriolage. Elle permet de faire surveiller une habitation pendant les vacances des propriétaires par les services de gendarmerie ou police.

L'inscription s'effectue avant le départ dans les locaux des services compétents avec présentation d'une pièce d'identité.

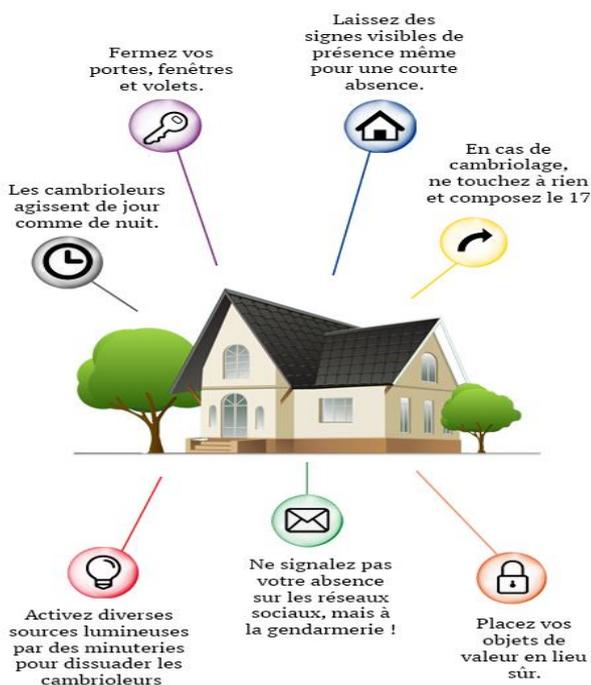
Un service gratuit et rapide permettant aux patrouilles de connaître les habitations vides à surveiller via leurs tablettes. Le Centre Opérationnel de la Gendarmerie est également informé via l'OTV que les propriétaires sont en vacances, ce qui est utile quant à une information téléphonique d'un voisin concernant l'habitation.

Les locaux de la Gendarmerie de SAINT SAUFLIEU sont ouverts les mardis, jeudis et samedis, de 14 heures à 18 heures.

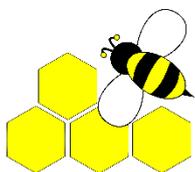
Connaissez-vous la CLAP (Cellule de Lutte contre les Atteintes aux Personnes) ?

La CLAP a été créée le 15 janvier 2018 dans le but de mieux prendre en charge les victimes d'agression sexuelle et réduire le délai de traitement de ces procédures sensibles, afin de présenter plus rapidement les auteurs de ces violences devant la justice. Cette cellule est ouverte de manière expérimentale dans les locaux de la gendarmerie d'Ailly-sur-Noye mais les militaires se déplacent chez les victimes qui en ont le besoin. Il existe deux moyens pour contacter la CLAP :

par téléphone au 03 22 42 47 15 ou par mail [br.montdidier+clap@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:br.montdidier+clap@gendarmerie.interieur.gouv.fr)



## Déclaration de ruches



Tout apiculteur est tenu de déclarer chaque année entre le **1<sup>er</sup> septembre et le 31 décembre** les colonies d'abeilles dont il est propriétaire ou détenteur. La déclaration est obligatoire dès la première colonie détenue. Elle concourt à une meilleure connaissance du cheptel apicole français et participe à sa gestion sanitaire. La déclaration de ruches 2018 est à réaliser en ligne sur le site MesDémarches (<http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr>).

## Rappel des horaires pour travaux de jardinage et bricolage

Un arrêté préfectoral régit l'usage des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore. Les tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être utilisées que :

**lundi au vendredi : de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30**

**samedi : de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00**

**dimanche et jour férié : de 10h00 à 12h00**

## Plan d'urgence

Si vous avez plus de 65 ans ou êtes en situation de handicap, vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur le registre nominatif institué dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence.